



## paiement direct et huissier

Par **lepapasjuste**, le **16/05/2013** à **16:14**

Bonjour,

En résumé:suite à une revalorisation annuelle de 2 pensions sur 4 (car il y a 2 jugements complémentaires), l'huissier a fait un courrier à mon employeur qui n'a pas recouvré les 2 autres pensions! je n'ai pas le courrier en question mais toujours est-il que madame, alors que je suis en paiement direct, a porté plainte contre moi.

En fait, l'huissier a fait une erreur! ne veut pas la reconnaître et vient de m'écrire qu'il ne voulait plus s'occuper de notre dossier!!!

Madame va donc redemander à un autre huissier et devinez qui va encore payer la mise en place de ce nouveau paiement direct??? alors que l'huissier vient de me prendre encore directement 59€90 pour une simple règle de trois que je lui ai d'ailleurs fourni!!!

Votre avis SVP, est-il envisageable d'attaquer un huissier qui a commis une erreur manifeste, qui ne veut pas la reconnaître et qui veut se dé-saisir du dossier? Trop facile, non?